

Province de Québec  
Circonscription de Richelieu  
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 19 décembre 2022 à 18 h 30, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin  
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu  
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent  
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel  
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg  
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs  
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes  
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2022-12-820

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-821

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 14 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Mathieu Gagné, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 2022 totalisant 3 995 974,01 \$ et apparaissant à la liste en date du 14 décembre 2022 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-822 Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois de novembre 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois de novembre 2022, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-823 Autorisation pour l'utilisation d'un budget discrétionnaire par les conseillères et conseillers - année budgétaire 2023

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2023, le conseil a réservé un budget discrétionnaire spécifique de 20 000 \$ par district électoral, le tout totalisant 160 000 \$, afin de permettre aux conseillers de pouvoir réaliser des projets dans les différents secteurs de la ville,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise l'utilisation d'un budget discrétionnaire maximal de 160 000 \$, soit 20 000 \$ par conseiller, pour la réalisation de projets de quartier pour l'année 2023,

QUE les soldes des budgets discrétionnaires inutilisés en 2023 soient reportés au budget 2024 pour des projets futurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-824 Affectation d'une somme de 1 500 000 \$ de l'excédent accumulé à la suite de l'adoption du budget 2023

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2023, il a été prévu d'utiliser un montant de 1 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé pour financer certaines dépenses au budget de fonctionnement,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, adoptait la résolution n°2021-12-749 afin d'autoriser une affectation d'une partie de l'excédent accumulé de 1 943 445 \$ pour financer certaines dépenses au budget de fonctionnement 2022,

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le montant total de 1 943 445 \$ pour le budget de fonctionnement 2022 demeure inutilisé,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 décembre 2022 soumis à ce sujet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil réaffecte une partie de la somme inutilisée en 2022, soit 1 500 000 \$ de l'excédent accumulé, pour le budget de fonctionnement 2023,

QUE le solde de 443 445 \$ soit désaffecté et remis à l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-825

Libération des soldes inutilisés pour le financement des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) antérieurs à l'année 2022

CONSIDÉRANT que certains projets prévus aux programmes triennaux d'immobilisations (PTI) antérieurs à l'année 2022 sont terminés et que le coût de réalisation de certains projets a été inférieur au montant prévu et octroyé,

CONSIDÉRANT que les financements de ces projets avaient été autorisés,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, un solde total de 410 660,94 \$ est disponible,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 décembre 2022 soumis à ce sujet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil libère le solde inutilisé au montant total de 410 660,94 \$,

QUE de ce solde, un montant de 199 981,91 \$ soit versé à l'excédent accumulé non affecté, un montant de 30 347,66 \$ soit versé au fonds de roulement, un montant de 17 835,67 \$ soit versé au fonds de parc et qu'un montant de 162 495,70 \$ soit versé au solde de la taxe sur le réseau routier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-826

Libération d'un solde inutilisé de 17 950 \$ de l'excédent accumulé affecté

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2017, adoptait la résolution n° 2017-06-463 afin d'autoriser l'affectation d'un montant de 25 000 \$ afin de financer le coût des travaux d'installation des nouveaux équipements de climatisation dans divers bâtiments de la ville,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019, adoptait la résolution n° 2019-12-842 afin d'autoriser l'affectation d'un montant de 10 900 \$ pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel avec le ministre de la Culture et des Communications,

CONSIDÉRANT que pour ces 2 dépenses de fonctionnement, des soldes de respectivement 7 050 \$ et 10 900 \$ n'ont finalement pas été utilisés,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 décembre 2022 soumis à ce sujet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Mathieu Gagné, que le solde inutilisé de 17 950 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté soit libéré et qu'il soit versé à l'excédent accumulé non affecté.#

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-827

Demande d'aide financière à Emploi Québec – formation d'employés – Teams et Office 365

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy souhaite que ses employés ayant à utiliser les programmes Teams et Office 365 puissent utiliser ces outils informatiques à leur pleine capacité en leur donnant accès à de la formation ciblée dans le domaine,

CONSIDÉRANT qu'Emploi Québec peut accorder, à un employeur, de l'aide financière afin de le soutenir dans le déploiement de tels programmes,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE la Ville de Sorel-Tracy accepte la responsabilité du projet « Formation Teams et Office 365 » en 2023, tel que présenté dans le cadre de cette mesure,

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, tout document officiel concernant le projet de « Formation Teams et Office 365 », et ce, avec le gouvernement du Québec,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage par le biais de son représentant à couvrir tous coûts dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-828

Campagne Centraide 2022 - part de l'employeur

CONSIDÉRANT que la campagne Centraide 2022 en milieu de travail a eu lieu de septembre à décembre et que, depuis 2012, l'administration contribue au pair avec les dons des employés,

CONSIDÉRANT que la demande de contribution de l'employeur est faite dans le but de pouvoir inclure cet incitatif dans la campagne 2022,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy contribue pour un montant égal à celui qui a été contribué par les employés pour la campagne Centraide 2022 en milieu de travail, soit pour un montant de 2 450 \$,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-829

Versement d'une aide financière à La Porte du Passant afin de bonifier son service d'hébergement temporaire

CONSIDÉRANT que La Porte du Passant souhaite bonifier son service d'hébergement temporaire dû à la demande grandissante,

CONSIDÉRANT que le député de Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Jean-Bernard Émond, a confirmé une aide financière de 12 000 \$ provenant du gouvernement provincial,

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que la Ville participe également à cette aide financière dans le but d'offrir des services continus aux citoyens de Sorel-Tracy étant dans le besoin,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 décembre 2022 soumis à ce sujet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise l'octroi d'une aide financière de 28 000 \$ à l'organisme La Porte du Passant afin que cet organisme puisse bonifier son service d'hébergement temporaire,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-830 Remboursement de dépenses engagées par Le Groupe Gib inc. - parade de la Coupe Stanley 2022 à Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que le numéro 16 de L'Avalanche du Colorado, Nicolas Aubé-Kubel, hockeyeur natif de Sorel-Tracy, a fait partie de l'équipe de la Ligue nationale de hockey (LNH) qui a remporté la finale de la Coupe Stanley le 26 juin 2022,

CONSIDÉRANT que Nicolas Aubé-Kubel et la Coupe Stanley étaient de passage à Sorel-Tracy le 9 juillet 2022,

CONSIDÉRANT que pour l'occasion, la Ville avait mandaté Le Groupe Gib inc. afin d'organiser une parade au centre-ville,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 décembre 2022 soumis à ce sujet par M. Carlo Fleury, directeur général, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise le remboursement d'une somme de 10 142,34 \$ au Groupe Gib inc. pour des dépenses encourues pour la tenue de la parade de la Coupe Stanley, au centre-ville de Sorel-Tracy, le 9 juillet 2022,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-831 Commandite - Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil autorise le versement d'une commandite de 4 000 \$, à titre de partenaire Argent, à la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. pour l'année 2023,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-832 Nomination au poste de chef aux opérations au Service de protection et d'intervention d'urgence

CONSIDÉRANT que le poste de chef aux opérations au Service de protection et d'intervention d'urgence sera prochainement vacant,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 1<sup>er</sup> décembre 2022 soumis à ce sujet par Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines – volet dotation, plan de relève et réorganisation du travail, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise la nomination de M. Steeve Lafrance au poste de chef aux opérations au Service de protection et d'intervention d'urgence, et ce, à compter du 9 janvier 2023,

QUE le salaire de M. Lafrance soit fixé conformément à la Politique de gestion des salaires des cadres de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-833

Autorisation de signature - bail avec la Banque Nationale du Canada - espaces de stationnement – partie du lot 4 481 812 située à l'intersection des rues Cyrille-Labelle et de la Reine

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la centralisation de ses services au 58, rue du Roi, la Banque Nationale du Canada souhaite faire la location d'espaces de stationnement à proximité pour ses employés,

CONSIDÉRANT la demande du 12 décembre 2019 transmise par M. Jonathan Palardy, conseiller senior, Développement de marché, de la Banque Nationale du Canada à cet effet,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et la Banque Nationale du Canada pour la location de vingt cases du stationnement situé sur le lot 4 481 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, à l'intersection des rues Cyrille-Labelle et de la Reine, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2038, avec une option de renouvellement d'une durée supplémentaire de cinq ans,

QUE le coût annuel de location soit de 340 \$, taxes non comprises, par espace de stationnement, et qu'il soit indexé de 2.5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et à chaque anniversaire du bail par la suite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-834

Autorisation de signature - cession de l'emprise de la voie publique « place des Patriotes », de ses infrastructures et de passages piétonniers à la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que les travaux de génie civil réalisés par Construction Jean-François Nadeau inc. à la place des Patriotes ont été réalisés à la satisfaction du Service du génie,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise la signature de l'acte de cession à intervenir entre l'actuel propriétaire, Construction Jean-François Nadeau inc., et la Ville de Sorel-Tracy pour la cession des lots 4 528 463 et 6 308 542 à titre de passage piétonnier, et le lot 6 308 536 à titre d'emprise de la place des Patriotes, tous ces lots étant du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

QUE mandat soit donné à M<sup>e</sup> Frédéric Champigny de voir à la préparation de l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance,

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution n° 2022-11-766 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-835

Autorisation de signature - prolongation du protocole d'entente avec la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST) pour la gestion du parc industriel Ludger-Simard

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 21 mars 2022, adoptait la résolution n° 2022-03-179 afin d'autoriser la prolongation d'un protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sorel-Tracy et la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), pour la gestion du parc industriel Ludger-Simard jusqu'au 31 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les parties ont continué d'appliquer ledit protocole comme s'il était toujours en vigueur,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, il y a lieu de confirmer son application pour l'année 2022 et voir parallèlement à en réviser son contenu,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise la prolongation du protocole d'entente en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022,

QU'en contrepartie des services fournis par la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), la Ville verse à la société, pour 2022, un montant maximal de 125 000 \$, plus les taxes applicables,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, les documents nécessaires confirmant la reconduction dudit protocole d'entente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-836

Autorisations au Groupe Gib inc. pour la réalisation du Gib Fest 2023 – planification et logistique

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Sorel-Tracy et Le Groupe Gib inc. confirmant le support de la Ville dans la réalisation de la mission de l'organisme visant l'organisation d'événements sur le territoire de la Ville,

CONSIDÉRANT les demandes du Groupe Gib inc. déposées au Service des loisirs pour la tenue du festival d'été, le Gib Fest 2023, au centre-ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 30 novembre 2022 soumis à ce sujet par M. Joël Laroche, régisseur – vie communautaire, division programme et événement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise Le Groupe Gib inc. à tenir l'édition 2023 du Gib Fest au centre-ville de Sorel-Tracy sur 3 fins de semaine consécutives, du jeudi au dimanche, à compter du 6 juillet jusqu'au 23 juillet 2023,

QUE le conseil autorise la fermeture des rues identifiées à la demande déposée par Le Groupe Gib inc. les jeudis et vendredis de 16 h à 1 h ainsi que les samedis et dimanches de 9 h à 1 h,

QUE Le Groupe Gib inc. dispose de l'usage exclusif des lieux durant l'événement,

QUE Le Groupe Gib inc. ait l'exclusivité quant à la coordination de l'animation, des spectacles et des services alimentaires dans le carré Royal et les rues constituant la place du festival, soit les rues du Roi, du Prince, George, Cyrille-Labelle, Augusta et l'allée piétonnière,

QUE le conseil autorise pendant l'événement :

- la tenue d'une vente trottoir,
- la tenue d'activités telles que spectacles, expositions, services alimentaires et vente de produits divers;
- l'exploitation d'un permis d'alcool jusqu'à 1 h au carré Royal, sur l'allée piétonnière et dans les rues constituant la place du festival,

QU'un système de sécurité soit prévu par l'organisme pour couvrir l'ensemble de ses activités,

QUE tout aménagement et installation temporaires soient préalablement autorisés par les autorités de la Ville de Sorel-Tracy,

QUE l'occupation des lieux ainsi que le partage des commodités fassent l'objet d'une entente spécifique entre Le Groupe Gib inc., les autres promoteurs et la Ville de Sorel-Tracy,

QUE ces autorisations soient conditionnelles à ce que Le Groupe Gib inc. transmette au bureau du greffier, avant la tenue de l'événement, une attestation d'assurance aux montants de garantie de 2 000 000 \$ par sinistre et par période d'assurance, tous dommages confondus, et que la Ville de Sorel-Tracy soit ajoutée à titre d'assurée additionnelle en rapport avec l'événement,

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, au Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy, à Ambulance Richelieu, à EXO Réseau de transport métropolitain et à la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-837

Adoption du projet de règlement n° 2527 « Concernant les dérogations mineures »

CONSIDÉRANT qu'il est devenu opportun de remplacer le Règlement n° 1739 « Concernant les dérogations mineures » de manière à se conformer à de nouvelles dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) concernant les dérogations mineures,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, un projet de règlement devant remplacer ledit règlement n° 1739 a été soumis au conseil pour approbation,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard, que le projet de règlement n° 2527 soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'une assemblée de consultation publique soit tenue par ce conseil le 16 janvier 2023 à compter de 18 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-838

Publication du document explicatif du budget 2023 de la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le budget ou le document explicatif de celui-ci doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville,

CONSIDÉRANT que cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le document explicatif de celui-ci peut être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil décrète que le document explicatif du budget 2023 de la Ville de Sorel-Tracy soit publié dans le journal local Les 2 Rives diffusé sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-839

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2524 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2023 »

M. Olivier Picard dépose le projet de règlement n° 2524 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2023 » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2022-12-840

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2528 « Concernant une modification du Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'actualiser ladite tarification pour l'année 2023 et d'ajouter certains tarifs »

M. Stéphane Béland dépose le projet de règlement n° 2528 « Concernant une modification du Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'actualiser ladite tarification pour l'année 2023 et d'ajouter certains tarifs » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

\_\_\_\_\_  
René Chevalier, greffier

\_\_\_\_\_  
Patrick Péloquin, maire